



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

Envoyé en préfecture le 28/01/2016

Reçu en préfecture le 28/01/2016

Affiché le

ID : 081-288100019-20160128-2016\_093FB-AR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS  
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2016-94

### Arrêté relatif à un avancement de grade

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,  
VU l'avis favorable du chef du groupement territorial nord,  
VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 23 novembre 2015,  
Vu l'avis favorable du comité de centre de CORDES,  
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'adjudant-chef Pierre BLANC, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de CORDES, est nommé au grade de lieutenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.

A Albi, le 28 JAN. 2016

Le préfet

Thierry GENTILHOMME



Le président

Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.